

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

Procès-verbal de la quatre-vingt-dixième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent, tenue le 18 juin 2019 à 16 h à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au 29, chemin d'Aylmer Sound, bureau 400, Chevery.

EST PRÉSENTE :

Madame Darlene Rowsell Roberts préfète suppléante, administratrice Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.

SONT PRÉSENTS PAR TÉLÉPHONE :

Monsieur Randy Jones préfet, maire de Gros-Mécatina;
Madame Wanda Beaudoin conseillère, mairesse de Blanc-Sablon;
Monsieur Roderick Fequet conseiller, maire de Bonne-Espérance;
Madame Gladys Martin conseillère, mairesse de Saint-Augustin.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

Madame Karine Monger directrice générale et secrétaire-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones adjointe administrative et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2019-06-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2019-06-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance de travail et de la séance extraordinaire du 21 mai 2019;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2019-06-03
Rapport des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019 – Approbation;
5. Fonds de développement rural;
 - 5.1 Résolution 2019-06-04
Comité de développement communautaire – Aménagement de la cour extérieure du Centre Marie-Sarah (Salle communautaire);
 - 5.2 Résolution 2019-06-05
Club L'Âge d'Or de Kegaska – A place of our own;
6. Fonds d'appui aux projets structurants;
 - 6.1 Résolution 2019-06-06
Club L'Âge d'Or de Kegaska – A place of our own;
 - 6.2 Résolution 2019-06-07
Comité de Sports Kegaska – Kegaska Summer Camp;
 - 6.3 Résolution 2019-06-08
Municipalité de Gros-Mécatina - Purchase of a Bambi Bucket;
7. Fonds de développement des territoires;
 - 7.1 Résolution 2019-06-09
Reddition de compte et rapport d'activité 2018-2019;
 - 7.2 Résolution 2019-06-10
Priorités d'intervention 2019-2020;
8. Résolution 2019-06-11
Appui à la Commission scolaire du Littoral – Demande à l'École des Pêches et de l'Aquaculture du Québec;
9. Résolution 2019-06-12
Politique municipale familiale – Signataire;

10. Résolution 2019-06-13
Protection des refuges d’oiseaux migrateurs situés dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
11. Période de questions;
12. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h, Madame Darlene Rowsell Roberts souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION 2019-06-01 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l’ordre du jour de la quatre-vingt-dixième séance du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 18 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ADOPTER l’ordre du jour de la quatre-vingt-dixième séance de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 18 juin 2019.

RÉSOLUTION 2019-06-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 21 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Randy Jones

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 21 mai 2019.

RÉSOLUTION 2019-06-03 RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 MAI 2019 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QU’un rapport des déboursés effectués est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

N° chèque	Période du 1 ^{er} au 31 mai 2019	Montant (\$)
	Paie mai 2019 – Employés	39 127,10
	Régime de retraite simplifié mai 2019 - Employés	2 665,50
	Paie avril 2019 - Élus	4 170,30
1854	Capitale Assureur Adminis. publique – Ass. Collective mai 2019	3 720,09
1855	Cain Lamarre – Services prof. 11 fév. au 18 mars – Dossier L. S.	84,21
1856	MRC Manicouagan – Publication lettre & Fr. dépl. Ass. MRC	12 830,03
1857	MCNGSL – Loyer avril 2019 -	2 299,50
1858	Telus – Avril 2019	2 078,98
1859	9247-6415 Québec Inc. 1 ^{er} vers. Réalisation plan navire pêche	6 000,00
1860	FTQ – Intérêts capital trimestre finissant 2019-04-30	121,92
1861	GCME Informatique – Mensualité backup distant mai 2019	45,99
1862	Gestion Paul-A. Joncas & Frères – Loyer mai 2019	2 842,76
1863	Services préhospitaliers – 1 st . Purchase stretcher stryker	17 292,50
1864	John Vatcher – Rent for May 2019	450,00
1865	Xplornet Communications Inc. / Télétravail & loc. équip. mai 2019	136,81
1866	Radio com. Rivière St-Paul/Purchase equipment ugrade system	3 224,87
1867	Xplornet Com. Inc./Location équipement mai 2019 – La Tabatière	91,97

N° chèque	Période du 1 ^{er} au 31 mai 2019	Montant (\$)
1868	Xerox Canada Ltée – Copies tirées avril 2019 – MRC Lourdes	70,22
1869	Ministère du Revenu – Remises avril 2019	11 155,89
1870	Receveur Général du Canada – Remises avril 2019	4 730,71
1871	Pal Airlines Ltd. – J.J. ybx-yzv& J.M. yhr-yzv	3 168,24
1872	Joanne Jones – Travel Baie-Comeau – Forum Vive Allure	185,00
1873	Nadia Beaudoin/Municipalité Bonne-Espérance installation Zoom	63,60
1874	Telus Mobilité avril et mai 2019	94,92
1875	The Anchor – 2 nd & final disbursement – Equipment purchase	4 888,16
1876	Association Côtiers – 2 nd final disbur. – Travel housing Corp	504,42
1877	Groupe Altus – Tenue à jour avril à juin 2019	10 916,84
1878	Xerox Canada Ltee – Copies & vers. Trimestriel 12 de 20	674,05
1879	Melanie Robertson – Tourisme CN colloque & Gala merite2019	429,60
1880	Atelier Urbain/Service profes. urbanisme 1 mars au 26 avril 2019	764,58
1881	Conseil Mont. La Romaine/Entente jeunes Tournoi volleyball YZV	3 687,92
1882	9247-6415 Québec Inc. 2 ^e vers. Réalisation plan navire pêche	1 500,00
1883	Association Côtiers/Final diburs. LNS Housing Corp. Adm. Ass.	3 718,05
1884	Julie Monger/Déplacement CDRQ & PESCN/Forum Vive allure	533,85
1885	MCNGSL Loyer mai 2019	2 299,50
1886	PAL Airlines LTD. Cargo ordinateur aménagiste St-Augustin	78,16
1887	Societe Suzette Pauline/Final disburs. Equipment & new engine	1 500,00
1888	Telus mai 2019	1 761,21
1889	Robert Electronics – Internet cable Zoom Riviere St-Paul	28,74
1890	Club patinage Fermont/Entente jeunes/Competition prov. TN	935,29
1891	Provincial Aerospace Ltd./Entente jeunes nolises YZV mai 2019	43 390,27
1892	Uncle Bill's General Store/Final disb. Purchase Bill's gen. store	1 300,00
	Fédération des caisses Desjardins du Québec – Mars 2019	1 133,63
	Fédération des caisses Desjardins du Québec – Avril 2019	357,26
	Frais d'administrations – Mai 2019	54,70
	Total :	197 107,34

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roderick Fequet

APPUYÉ par Monsieur Randy Jones

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER le rapport des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019 tel que présenté.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

RÉSOLUTION 2019-06-04 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE – AMÉNAGEMENT DE LA COUR EXTÉRIEURE DU CENTRE MARIE-SARAH (SALLE COMMUNAUTAIRE)

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes, les citoyens et les entreprises selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondants aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement communautaire a soumis une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aménager la cour actuelle en un mini-terrain de golf avec une aire de pique-nique et un aménagement paysager complet avec mini arbustes;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 36 641,92 \$ et contribuera à la création de 0 emploi et/ou le maintien de 0 emploi;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande le projet pour un montant de 23 226,32 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière soumise par le comité de développement communautaire sous le Fonds de développement rural pour un montant de 23 226,32 \$.

RÉSOLUTION 2019-06-05 CLUB L'ÂGE D'OR DE KEGASKA – A PLACE OF OUR OWN

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les projets soumis par les organismes, les citoyens et les entreprises selon des critères établis par le Fonds de développement rural et de recommander au conseil de la MRC les projets répondant aux critères retenus;

CONSIDÉRANT QUE le Club l'Âge d'Or de Kegaska a soumis une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ sous le Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat et la rénovation d'une roulotte pour le Club de l'Âge d'Or pour poursuivre les activités dans leur communauté de Kegaska;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 50 743,64 \$ et contribuera à la création de 0 emploi et/ou le maintien de 0 emploi;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse recommande le projet pour un montant de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité où un bâtiment fonctionnel serait construit incluant un espace pour le Club l'Âge d'Or de Kegaska et que le bâtiment financé sous ce projet serait vendu au cours des cinq (5) prochaines années les argents de cette vente reviendraient à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Madame Wanda Beaudoin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière soumise par Club l'Âge d'Or de Kegaska sous le Fonds de développement rural pour un montant de 25 000 \$.

FONDS D'APPUI AUX PROJETS STRUCTURANTS

RÉSOLUTION 2019-06-06 CLUB L'ÂGE D'OR DE KEGASKA – A PLACE OF OUR OWN

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Club l'Âge d'Or de Kegaska a soumis une demande d'aide financière au montant de 20 312,64 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à l'achat et à la rénovation d'une roulotte pour le Club des aînés pour poursuivre les activités dans leur communauté de Kegaska;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 50 743,64 \$ et contribuera à la création de 0 emploi et/ou le maintien de 0 emploi;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité où un bâtiment fonctionnel serait construit incluant un espace pour le Club l'Âge d'Or de Kegaska et que le bâtiment financé sous le projet serait vendu au cours des cinq (5) prochaines années les argents de cette vente reviendraient à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière du Club l'Âge d'Or de Kegaska sous le Fonds d'appui aux projets structurants pour un montant de 20 312,64 \$.

RÉSOLUTION 2019-06-07 COMITÉ DE SPORTS KEGASKA – KEGASKA SUMMER CAMP

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Sports Kegaska a soumis une demande d'aide financière au montant de 8 904,58 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à embaucher une personne pour le poste de coordonnateur du camp d'été;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 11 005,09 \$ et contribuera à la création de 1 emploi et/ou le maintien de 0 emploi.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière du Comité de Sports Kegaska sous le Fonds d'appui aux projets structurants pour un montant de 8 904,58 \$.

RÉSOLUTION 2019-06-08 MUNICIPALITÉ DE GROS-MÉCATINA - PURCHASE OF A BAMBI BUCKET

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui aux projets structurants a pour but la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants et qu'elle s'applique sur l'entièreté du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les demandes peuvent être déposées en continu et qu'une fois le dossier complété, il sera présenté au conseil de la MRC qui se rencontre mensuellement;

CONSIDÉRANT QUE le comité décideur est composé du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Gros-Mécatina a soumis une demande d'aide financière au montant de 7 637,32 \$ sous le Fonds d'appui aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à acheter un « Bambi Bucket » afin d'être mieux équipé pour lutter contre les incendies de forêts et les situations d'urgence.

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à 19 637,32 \$ et contribuera à la création de 0 emploi et/ou le maintien de 0 emploi.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Wanda Beaudoin

APPUYÉ par Madame Gladys Martin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la demande d'aide financière de la Municipalité de Gros-Mécatina sous le Fonds d'appui aux projets structurants pour un montant de 7 637,32 \$.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

RÉSOLUTION 2019-06-09 REDDITION DE COMPTE ET RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la Loi sur les Compétences municipales stipule qu'« une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a signé avec le MAMH « l'Entente relative au Fonds de développement des Territoires »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 de « l'Entente relative au Fonds de développement des Territoires » stipule que l'organisme, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, produit et adopte un rapport d'activité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a produit ce rapport tel que demandé par le MAMH;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport d'activité sera publié sur le site web de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Wanda Beaudoin

APPUYÉ par Monsieur Randy Jones

D'ADOPTER le rapport d'activité de « l'Entente relative au Fonds de développement des Territoires »;

DE PUBLIER le rapport d'activité afin d'informer la population des détails de « l'Entente relative au Fonds de développement des Territoires ».

RÉSOLUTION 2019-06-10 PRIORITÉS D'INTERVENTION 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé le 18 août 2015, l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de cette entente mentionne que la MRC doit adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2019-2020, en fonction des objets prévus à l'article 4;

CONSIDÉRANT QUE les priorités sont établies comme suit :

La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire :

- Modification et adoption du schéma d'aménagement et de développement;
- Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Élaboration du plan de gestion des matières résiduelles;
- Information quant à la gestion des baux de villégiatures.

Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) :

- Soutien et partage de services aux municipalités de la MRC;
- Soutien et partage d'expertise pour tous les services municipaux (urbanisme, services, incendie, etc.).

La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise :

- Favoriser la création et/ou le maintien d'emplois durables;
- Offrir un support continu aux entrepreneurs avec la réalisation de leur projet (plan d'affaires, études, références);
- Promouvoir le développement social et supporter les promoteurs d'entreprises d'économie sociale;
- Accompagner, soutenir techniquement et/ou financièrement des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité (activités de consultation, d'orientation, de référence, support à la formation);
- Offrir et assurer la gestion des programmes offerts à nos clients : (Jeunes promoteurs, Soutien au travailleur autonome, Fonds de développement des entreprises d'économie sociale, Services d'aide à l'emploi);
- Offrir et assurer la gestion des fonds d'investissement tels que le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS).

La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental :

- Établir des partenariats et soutenir financièrement des organismes du milieu afin d'améliorer la qualité de la vie de nos résidents dans les domaines et auprès des clientèles qui suivent : Aînés, familles, jeunes, pêche, aquaculture, agroalimentaire, tourisme, loisirs, diversification économique, formation de la main d'œuvre, transport, télécommunication, environnement et prévention incendie.

L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement :

- Travailler en collaboration avec des organismes ou ministères ou autre (MRC, Assemblée des MRC de la Côte-Nord) afin de convenir d'ententes sectorielles.

Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin. La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent définit son territoire comme étant l'entièreté de celui-ci.

- Le bien-être de la population (sports et loisirs);
- La création d'emploi;
- Les services de proximité;
- La communication.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roderick Fequet

APPUYÉ par Madame Wanda Beaudoin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER les priorités d'intervention 2019-2020 pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

RÉSOLUTION 2019-06-11 APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DU LITTORAL – DEMANDE À L'ÉCOLE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les services éducatifs de la Commission scolaire du Littoral coordonnent l'organisation et le développement des services d'enseignement et des services personnels aux élèves, et ce, pour la clientèle jeune et adulte tant de la formation générale que de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie des pêches est l'industrie première de la Basse-Côte-Nord et qu'un grand nombre de pêcheurs approchent l'âge de la retraite;

CONSIDÉRANT QUE des problématiques ont été rencontrées quant à la formation de candidats en raison de la disponibilité des ressources de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec à former ces gens;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire du Littoral a effectué une demande à l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Randy Jones

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER la Commission scolaire du Littoral dans leur demande auprès de l'École des pêches et de l'aquaculture afin :

D'offrir des formations reliées à la pêche, navigation ou encore la mécanique dès l'automne 2019;

D'acquérir les équipements nécessaires à la tenue de ces formations et d'installer ces équipements sur le territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

De mettre en place un centre de formation satellite de l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

De former et embaucher au moins un instructeur originaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent afin d'offrir les formations requises;

D'ENVOYER une copie de cette résolution à Monsieur Philip Joycey, administrateur de la Commission scolaire du Littoral et à Monsieur Vincent Joncas, Directeur des centres d'éducation aux adultes de la Commission scolaire du Littoral.

RÉSOLUTION 2019-06-12 POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE– SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a signé une entente avec le Ministère de la famille en février 2015 afin d'élaborer une politique familiale municipale (PFM);

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a effectué une demande de prolongation au Ministère de la Famille et des Aînés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent doit nommer une personne responsable de signer tous les documents inhérents à la politique familiale municipale de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gladys Martin

APPUYÉ par Monsieur Roderick Fequet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Monsieur Randy Jones, préfet de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, en tant que signataire des documents inhérents à la politique familiale municipale de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

RÉSOLUTION 2019-06-13 PROTECTION DES REFUGES D'OISEAUX MIGRATEURS SITUÉS DANS LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QU'il y a six (6) refuges d'oiseaux migrateurs répartis le long de la Basse-Côte-Nord, entre La Romaine et Blanc Sablon;

CONSIDÉRANT QUE sur ces six (6) refuges d'oiseaux migrateurs, le refuge des îles Ste-Marie est l'un des plus grands et des plus sains, ce qui est dû en grande partie au fait que des agents fédéraux de protection de la faune ont été affectés à sa préservation pendant des années;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'année 2019 il n'y a plus d'agents de protection de la faune basés à Harrington Harbour ou ailleurs sur le territoire de la Basse-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE les agents de protection de la faune les plus près sont basés à Québec;

CONSIDÉRANT QUE sans la présence d'agents de protection de la faune, la pratique illégale de la récolte d'œufs va s'intensifier et les refuges d'oiseaux migrateurs, comme c'était le cas dans le passé, seront encore une fois détruits;

CONSIDÉRANT QUE le refuge d'oiseaux migrateurs des îles Ste-Marie est le dernier site restant sur la Basse-Côte-Nord où existent des populations d'oiseaux de mer en bonne santé et où les activités de braconnage, la collecte d'œufs et la chasse illégale seront certes en augmentation;

CONSIDÉRANT QUE ces ressources précieuses sont menacés par la perturbation continue des zones de nidification;

CONSIDÉRANT QUE les employés d'ECCC, le Service de la Faune Canada, des bénévoles ainsi que des organismes locaux ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à la protection de ces zones;

CONSIDÉRANT QUE nous devons protéger les refuges d'oiseaux migrateurs de notre région et continuer à travailler avec les communautés locales pour tenter de repeupler les autres sanctuaires d'oiseaux de la région qui étaient historiquement moins protégés et qui sont actuellement presque complètement abandonnés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roderick Fequet

APPUYÉ par Monsieur Randy Jones

DE SUPPORTER la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-St-Laurent avec leur demande à Environnement Canada – Services de la faune afin d'embaucher deux (2) agents de protection de la faune qui seront en poste/basé sur le territoire, pour pouvoir patrouiller régulièrement et protéger les refuges d'oiseaux migrateurs;

DE SUPPORTER la demande de la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-St-Laurent pour la mise en place de programmes éducatifs qui contribueront à sensibiliser et à engager la population afin d'être responsable envers ces espèces habitant notre territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées au conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 16 h 26 par Madame Gladys Martin, appuyé par Monsieur Roderick Fequet que la séance soit levée.